



**MANUEL POUR L'ENCODAGE
DU RECENSEMENT DES
VOTES AU NIVEAU DES
BUREAUX PRINCIPAUX
(PGM2)**

Elections Provinciales et Communales
14 octobre 2012

Table des matières

1. Introduction	3
2. Test de connectivité	4
3. Fonctionnalités générales du logiciel.....	6
3.1. Accès au programme	6
3.2. Importation des données relatives aux candidats	6
3.3. Encodage des résultats des bureaux.....	6
3.4. Encodage des résultats des listes	6
3.5. Contrôle des données concernant les listes.....	6
3.6. Encodage des votes nominatifs	6
3.7. Contrôle des données concernant les candidats	6
3.8. Contrôle des bureaux complétés	6
3.9. Totalisation partielle	6
3.10. Totalisation globale	6
3.11. Introduction d'une date de décès éventuel.....	6
4. Le recensement.....	6
4.1. Répartition des sièges entre les listes.....	6
4.2. Répartition des sièges entre les candidats	6
4.3. Election directe des échevins	6
4.4. Election du Conseil de l'Action Sociale.....	6
5. Les résultats	6
5.1. Signature du procès-verbal.....	6
5.2. Impression du procès-verbal	6

Stésud S.A.

Zoning de Aye
Marche-en-Famenne
Tél. : 084/31.13.31
Fax : 084/32.26.40

Personnes de contact : Philippe Evrard

1. Introduction

Le présent manuel traite de l'utilisation du logiciel au cours des opérations de recensement des votes ainsi que de la transmission des données par les bureaux principal. Pour les informations concernant la procédure sur le plan juridique et administratif, on se reportera à la partie principale de ce manuel.

Dans le texte, les consignes se rapportant exclusivement à l'utilisation du logiciel sont indiquées par l'usage d'une police de caractère différente.

Rappel : le président du bureau ou la personne qu'il désigne procède aux opérations suivantes :

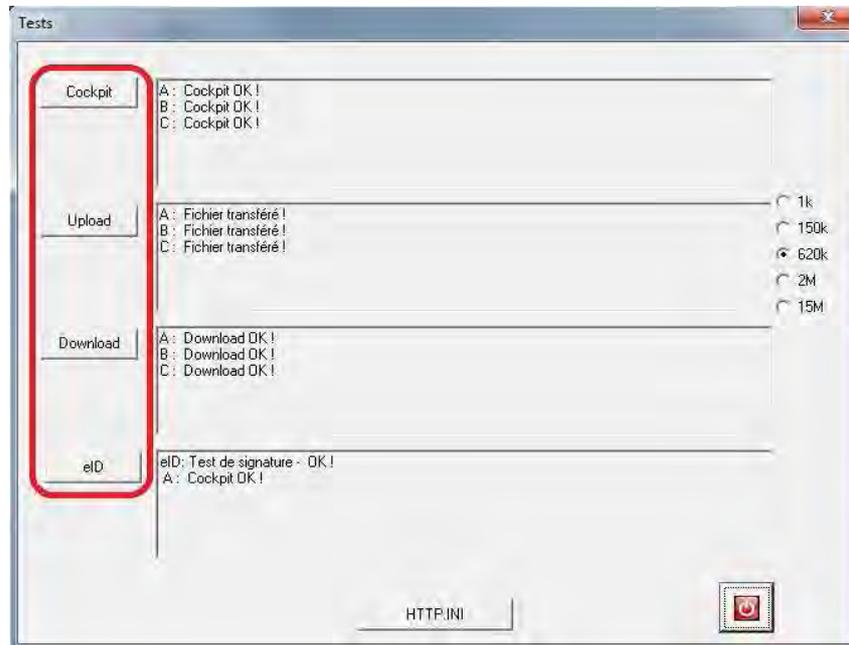
- Importation des données relatives aux listes et candidats arrêtées au 20 septembre 2012 (Clôture définitive des listes) ;
- Encodage des résultats provenant des bureaux de dépouillement ;
- Totalisation ;
- Transmission des données ;
- Attribution et dévolution des sièges.

Dans la suite du texte, chaque fois qu'on parlera d'opérations informatiques, on désignera par «opérateur» la personne qui s'occupera de la procédure, qu'il s'agisse du président de bureau lui-même ou de la personne qu'il a désignée à cet effet.

L'encodage se fait sous la supervision du président du bureau et des membres de ce bureau. Selon le décret, ils assument, par leur signature, la totale responsabilité de la procédure et des informations reprises sur le procès-verbal.

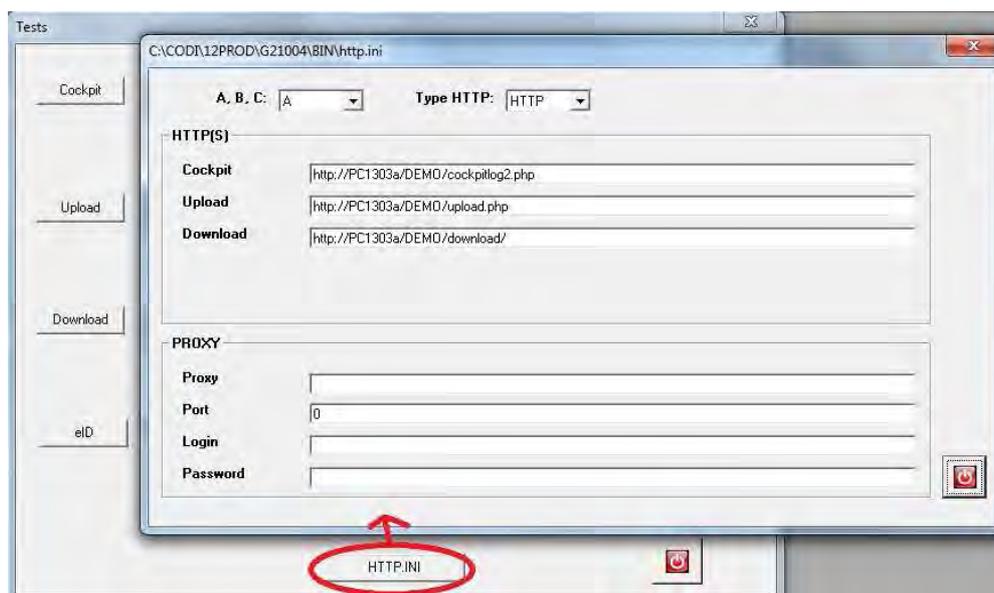
2. Test de connectivité

Lors du démarrage de PGM 2, il est nécessaire de vérifier la connectivité vers les serveurs de la région. Pour ce faire, il faut appuyer sur la touche F1 du clavier. L'écran ci-dessous sera affiché.



Il faut ensuite appuyer sur les touches 'Cockpit', 'Upload', 'Download' et 'eID'. En théorie, les tests devront être positifs (comme dans l'écran ci-dessous).

Si un des tests est négatif, il est impératif de vérifier les adresses URL. Pour ce faire, il faut appuyer sur la touche 'HTTP.INI'. L'écran ci-dessous sera affiché permettant de contrôler/modifier l'URL en question (les URL dans cet écran sont fictifs).



Voici les URL qui devront être utilisés pendant le week-end des élections :

URL HTTP

Ligne A

HTTP_COCKPIT_1=<http://wal1.codiproject.be/2012PROD/cockpitlog2.php>

HTTP_UP_1=[http:// wal1.codiproject.be /2012PROD /upload.php](http://wal1.codiproject.be/2012PROD/upload.php)

HTTP_DOWN_1=<http:// wal1.codiproject.be /2012PROD /download/>

Ligne B

HTTP_COCKPIT_2=<http://wal2.codiproject.be /2012PROD /cockpitlog2.php>

HTTP_UP_2=<http://wal2.codiproject.be /2012PROD /upload.php>

HTTP_DOWN_2=<http:// wal2.codiproject.be /2012PROD /download/>

Ligne C

HTTP_COCKPIT_3=<http://wal3.codiproject.be/2012PROD /cockpitlog2.php>

HTTP_UP_3=<http://wal3.codiproject.be/2012PROD /upload.php>

HTTP_DOWN_3=<http://wal3.codiproject.be/2012PROD /download/>

URL HTTPS

Ligne A

HTTPS_COCKPIT_1=<https://wal1.codiproject.be2012PROD /cockpitlog2.php>

HTTPS_UP_1=<https://wal1.codiproject.be/2012PROD /upload.php>

HTTPS_DOWN_1=<https://wal1.codiproject.be/2012PROD /download/>

Ligne B

HTTPS_COCKPIT_2=<https://wal2. codiproject.be/2012PROD /cockpitlog2.php>

HTTPS_UP_2=<https://wal2.codiproject.be/2012PROD /upload.php>

HTTPS_DOWN_2=<https://wal2.codiproject.be/2012PROD /download/>

Ligne C

HTTPS_COCKPIT_3=<https://wal3.codiproject.be/2012PROD /cockpitlog2.php>

HTTPS_UP_3=<https://wal3.codiproject.be/2012PROD /upload.php>

HTTPS_DOWN_3=<https://wal3.codiproject.be/2012PROD /download/>

3. Fonctionnalités générales du logiciel

3.1. Accès au programme

Le programme de recensement des votes ainsi que de la transmission des données se démarre en cliquant sur l'icône suivante :



Le mot 'Commune' indique que le programme est configuré pour recevoir les données d'une élection communale (Pour l'élection provinciale, le mot 'Province' sera indiqué).

Le mot 'COMMUNE' indique le niveau du bureau (unique pour l'élection communale). Pour l'élection provinciale se mot peut être aussi 'CANTON', 'DISTRICT' ou 'ARROND.' en fonction du niveau auquel opère le bureau.

Le nom 'Namur' est uniquement présent afin de réaliser ce manuel. Ce nom sera adapté pour refléter la localisation pour laquelle le programme est configuré.

Lors de l'ouverture du programme, l'utilisateur doit s'identifier à l'aide de sa carte d'identité électronique. Celle-ci doit donc être introduite dans le lecteur.

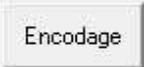
3.2. Importation des données relatives aux candidats

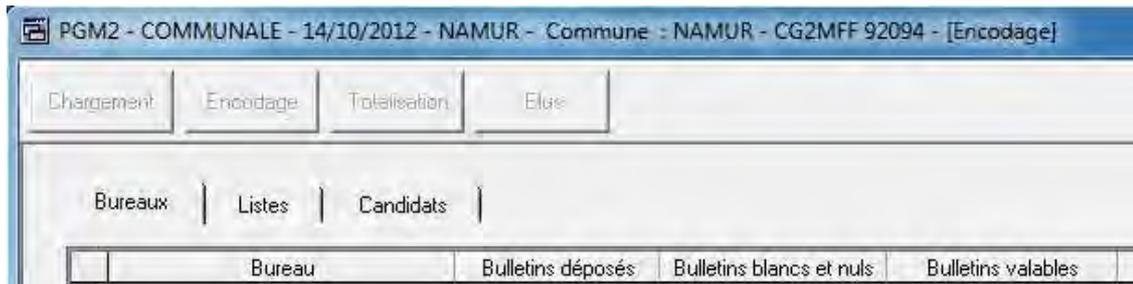
Une fenêtre apparaît à l'écran.



En haut à gauche de la fenêtre, se trouve le bouton . Normalement, à ce stade des opérations, c'est le seul bouton sur lequel l'opérateur puisse agir, les autres apparaissent en gris. Un clic sur ce bouton lance l'importation automatique des informations concernant les listes et les candidats.

3.3. Encodage des résultats des bureaux

Pour accéder, à l'écran de saisie, il faut cliquer sur le bouton.  Après la mise à jour de l'écran, il faut cliquer sur l'onglet Bureaux.

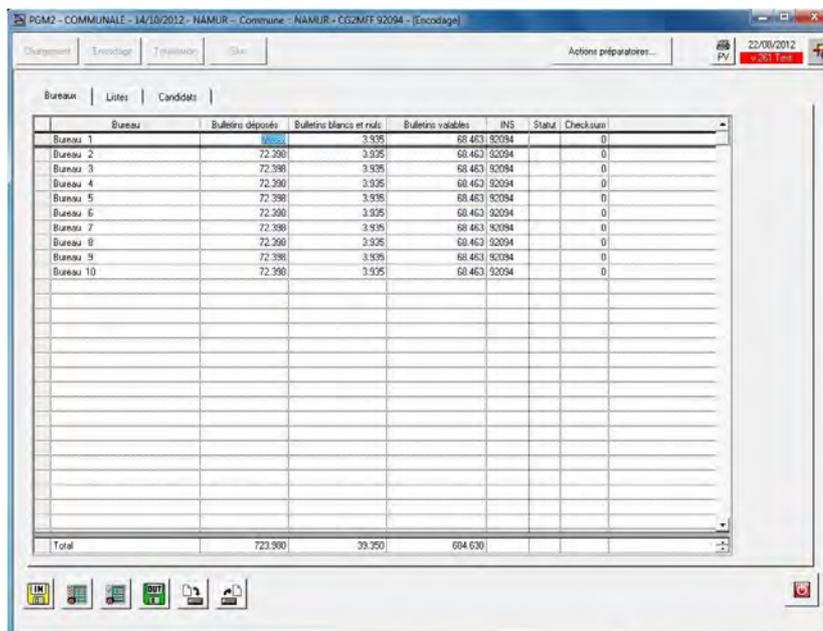


Il faut ensuite sélectionner la ligne correspondant au bureau de dépouillement dont on veut encoder les données.

- Tant qu'un bureau n'a pas été modifié, son nom apparaît en noir (Statut=0).
- Les données modifiables apparaissent en caractères bleus.

Sur base du tableau de dépouillement, l'opérateur encode pour un premier bureau :

- Le nombre de bulletins trouvés dans les urnes (Bulletins déposés),
- Le nombre de bulletins blancs ou nuls,
- Le nombre de bulletins valables.



The screenshot shows a software window titled "PGM2 - COMMUNALE - 14/10/2012 - NAMUR - Commune : NAMUR - CG2MFF 92094 - [Encodage]". It features a menu bar with "Changement", "Encodage", "Totalisation", and "Elys". Below the menu bar, there are three tabs: "Bureaux", "Listes", and "Candidats". At the bottom, a table is visible with columns: "Bureau", "Bulletins déposés", "Bulletins blancs et nuls", "Bulletins valables", "INS", "Statut", and "Check-out". The table contains 10 rows of data for bureaux 1 through 10, and a "Total" row at the bottom. The "Bulletins déposés" column is highlighted in blue, indicating it is a modifiable field.

Bureau	Bulletins déposés	Bulletins blancs et nuls	Bulletins valables	INS	Statut	Check-out
Bureau 1	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 2	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 3	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 4	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 5	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 6	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 7	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 8	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 9	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Bureau 10	72.290	3.935	68.463	92094	0	
Total	723.900	39.350	684.630			

Dans le bas de l'écran, une ligne est consacrée à la totalisation des colonnes 2, 3 et 4.

3.4. Encodage des résultats des listes

En cliquant sur le deuxième onglet, « Listes », on accède à l'encodage des résultats au niveau des listes d'un bureau. L'opérateur sélectionne, dans la partie gauche de l'écran, la ligne correspondant au bureau de dépouillement dont il va encoder les données pour les listes. Il clique ensuite dans la partie droite de l'écran, sur le nom de la liste concernée.

Bureau	INS	Bulletins valables	Statut	No.	Liste	SC1	SC2	Chiffre électoral	Checksum
Bureau 1	32034	68.463		2	ECOLO	968	9.793	14.092	0
Bureau 2	32034	68.463		3	P.S.	2.563	16.939	19.522	0
Bureau 3	32034	68.463		4	MR	2.779	9.751	12.530	0
Bureau 4	32034	68.463		5	CDH	2.521	15.310	17.831	0
Bureau 5	32034	68.463		6	Nationale	966	573	1.539	0
Bureau 6	32034	68.463		8	R.w.F.	291	237	528	0
Bureau 7	32034	68.463		9	PTB+	226	219	444	0
Bureau 8	32034	68.463		10	FRONT-NAT.	1.104	873	1.977	0
Bureau 9	32034	68.463							
Bureau 10	32034	68.463							
Total						14.769	53.694	68.463	

L'opérateur indique, pour cette liste,

- le nombre de bulletins de liste (SC1),
- le nombre de bulletins nominatifs (SC2).

Le chiffre électoral, correspondant à la somme de SC1 et SC2 se calcule automatiquement.

On procède de la même façon avec toutes les autres listes.

Dans le bas de l'écran, une ligne est consacrée à la totalisation des colonnes 3, 4 et 5.

En dessous de cette ligne de totalisation, une case reprend le nombre de bulletins valables pour ce bureau de vote. A l'issue de l'encodage des informations correspondant à toutes les listes, ce nombre doit être le même que celui qui figure dans la case de totalisation de la colonne 7, « Chiffre électoral ».

3.5. Contrôle des données concernant les listes

L'opérateur procède à un contrôle portant sur la cohérence des données.

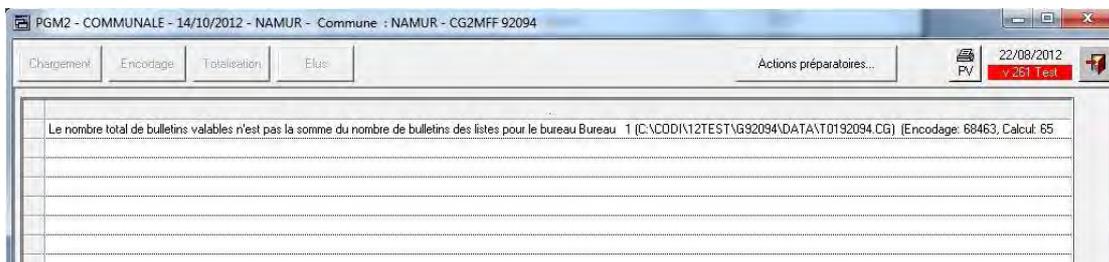
L'opérateur clique sur le bouton .

Celui-ci sert à contrôler les données de liste correspondant au bureau sélectionné.

Les données contrôlées sont les suivantes :

- Pour chaque bureau, la somme des bulletins valables et des bulletins nuls correspond au nombre de bulletins retirés des urnes. $\text{Bulletins déposés} - \text{Bulletins nuls et blancs} = \text{Bulletins valables du bureau}$
- Pour chaque liste, le chiffre électoral correspond à la somme des bulletins de liste et des bulletins nominatifs. $\text{Chiffre électoral} = \text{SC1} + \text{SC2}$
- L'addition des bulletins émis en faveur de toutes les listes correspond au nombre de bulletins valables. $\sum \text{Chiffre électoral} = \text{Bulletins valables du bureau}$

En cas d'incohérence, une fenêtre apparaît à l'écran, indiquant le type d'erreurs constaté.



Lorsqu'une incohérence est constatée, le bureau sélectionné apparaît en rouge (Statut=9)

Remarque : Si le message d'erreur n'est pas affiché en entier sur une ligne, vous pouvez visualiser l'ensemble du message en double-cliquant sur la ligne concernée. La touche « Escape » (Esc) permettant alors de quitter ce nouvel écran d'affichage. Le président du bureau communal procède aux vérifications et corrections nécessaires.

Lorsque le contrôle est fructueux, le logiciel renvoie un message de ce type :



Le bureau sélectionné apparaît en vert.

3.6. Encodage des votes nominatifs

L'opérateur procède à l'encodage des votes nominatifs.

En cliquant sur le troisième onglet, « Candidats », on accède à l'encodage des résultats au niveau des candidats pour un bureau.

Bureau	INS	No	Liste	SC 1	SC 2	Chiffre électoral	E/S	No	Nom	Votes Nominatifs
Bureau 1	92094	2	ECOLO	4.299	9.793	14.092	E	1	GAVROY Amaud	630
Bureau 2	92094	3	P.S.	2.583	16.939	19.522	E	2	MALEVEZ-DEGAND Anne	1.124
Bureau 3	92094	4	MR	2.779	9.751	12.530	E	3	DETRY Philippe	794
Bureau 4	92094	5	CDH	2.521	15.310	17.831	E	4	GRANDCHAMPS Patricia	1.008
Bureau 5	92094	6	FNationale	966	573	1.539	E	5	GRAWEZ Michel	842
Bureau 6	92094	8	R.W.F.	291	237	528	E	6	KUMANOVA-GASHI Nermin	666
Bureau 7	92094	9	PTB+	226	218	444	E	7	ROBAYE René	780
Bureau 8	92094	10	FRONT-NAT.	1.104	873	1.977	E	8	MUSHOKOZA Riziki Marcelline	769
Bureau 9	92094						E	9	DEVULX Thierry	431
Bureau 10	92094						E	10	BALAND Brigitte	720
							E	11	BOURNONVILLE Laurent	464
							E	12	HEYLENS-DECAMP Françoise	536
							E	13	PAQUOT Jean-François	349
							E	14	DE SPIEGELAERE Anne	600
							E	15	SAUVAGE Hubert	563
							E	16	GUYOT-MOTTOUILLE Bernadette	605
							E	17	DELFORGE Claude	485
							E	18	COLLIN-DIDION Dominique	441
							E	19	PONCELET Benoît	509
							E	20	DE TAILLE Amel	384
							E	21	DANIELS Alain	364
							E	22	DE LA FUENTE MUNICIO Maria	426
							E	23	LÂINE Jean-Marie	312
							E	24	BOCCART-PRIGNON Annie-Marie	475
							E	25	PIRLLOT Philippe	338
							E	26	DESCURIEUX-GAUDIN Sandra	432
							E	27	DEVIENNE Rémi	364
							E	28	DONNAY-BROCAL Renée	410
							E	29	FRIES Vincent	416

L'opérateur sélectionne, dans la partie gauche de l'écran, la ligne correspondant au bureau de vote dont on veut encoder les données et, dans la partie centrale de l'écran, la liste concernée. Il clique ensuite dans la partie droite de l'écran sur le nom du candidat concerné.

L'opérateur indique, pour chaque candidat, le nombre de votes nominatifs en sa faveur. Il procède de la même manière pour tous les candidats.

3.7. Contrôle des données concernant les candidats

L'opérateur procède à un contrôle portant sur la cohérence des données.



Il clique sur le bouton . Celui-ci sert à contrôler les données concernant les voix de préférence correspondant au bureau sélectionné.

Les données contrôlées sont les suivantes :

- Pour chaque bureau, le nombre de votes de préférence émis en faveur d'un candidat ne peut être supérieur au nombre total des bulletins nominatifs pour cette liste. Votes de préférences pour un candidat \leq SC 2
- Pour chaque bureau, la somme des votes de préférence émis en faveur de tous les candidats d'une liste ne peut être inférieure au nombre total des bulletins nominatifs pour cette liste.
 \sum votes de préférence pour tous les candidats \geq Bulletins valables du bureau

Lorsqu'une incohérence est constatée, le bureau sélectionné apparaît en orange (Statut=1)

Le président du bureau communal procède aux vérifications et corrections nécessaires. Lorsque le contrôle est fructueux, le bureau sélectionné apparaît en vert (Statut=2).

3.8. Contrôle des bureaux complétés

L'opérateur procède à un contrôle portant sur la cohérence des données concernant les bulletins pour tous les bureaux déjà encodés.

Un bureau de dépouillement peut faire l'objet d'un envoi même si les voix de préférence de ce bureau n'ont pas encore été encodées.



L'opérateur clique ensuite sur le bouton .

Celui-ci sert à contrôler les données correspondant à l'ensemble des bureaux sans vérification des votes de préférence.

Ce contrôle est requis pour pouvoir activer la totalisation.

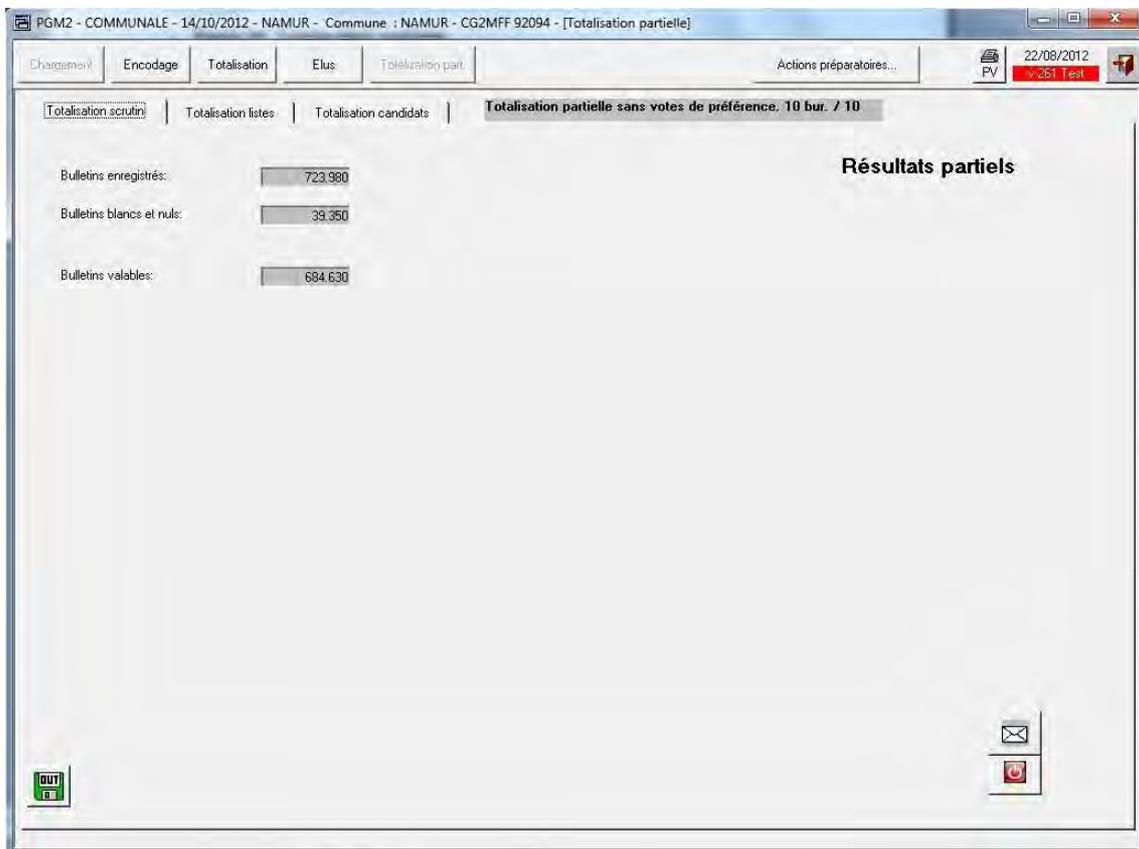
3.9. Totalisation partielle

Le logiciel effectue automatiquement après l'encodage de chaque bureau de dépouillement, une totalisation partielle. Si souhaité, l'opérateur peut consulter les résultats de la dernière totalisation partielle effectuée. Ces résultats ne concernent que les données concernant les bulletins. Elle n'incorpore pas les votes nominatifs.

L'opérateur clique sur le bouton  qui se trouve sur la barre supérieure de boutons.

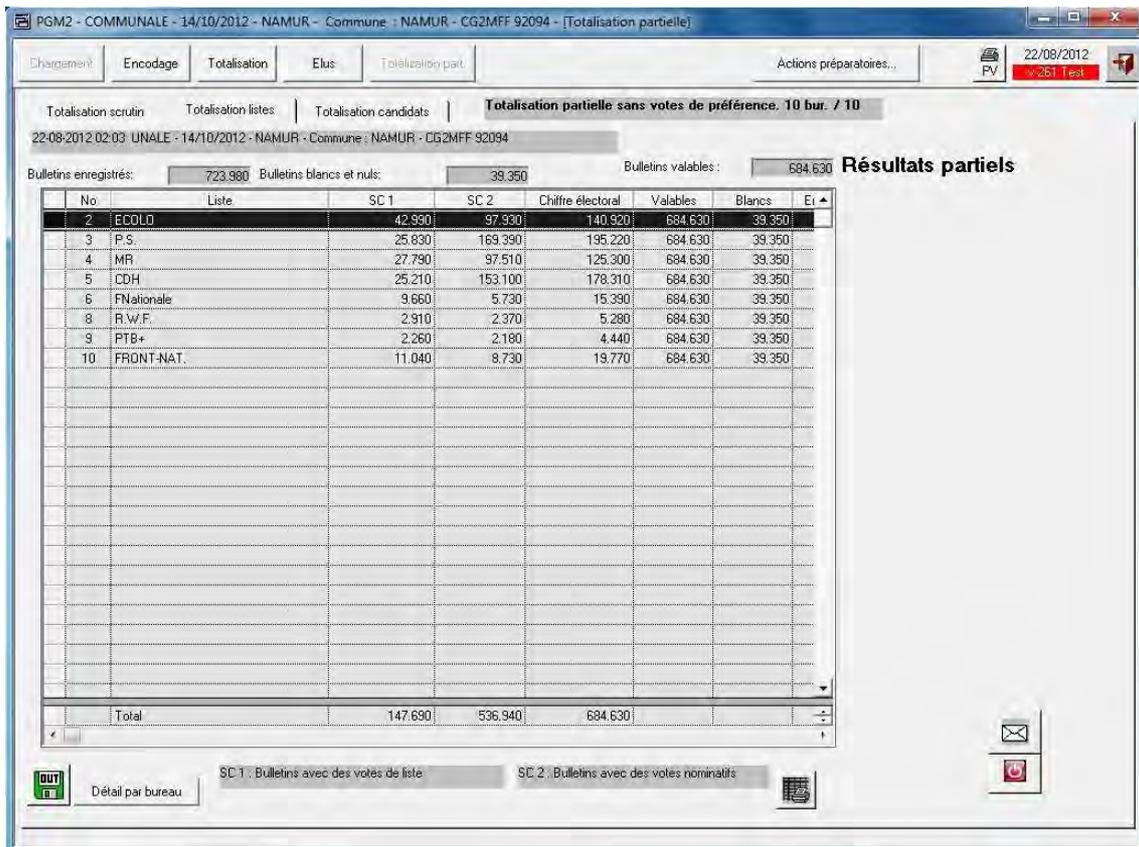
L'écran de totalisation apparaît. Il comporte les onglets suivants.

- Un premier onglet reprend le nombre total de bulletins enregistrés, des bulletins blancs et nuls et des bulletins valables pour l'ensemble des bureaux ;



- Le deuxième reprend le résultat de chaque liste individuellement suivant les 2 sous- catégories et leur chiffre électoral.

Si souhaité, l'opérateur peut imprimer les résultats de la totalisation partielle (avec le bouton  dans le deuxième onglet).



No	Liste	SC 1	SC 2	Chiffre électoral	Valables	Blancs	Et
2	ECOLO	42.990	97.930	140.920	684.630	39.350	
3	P.S.	25.630	169.390	195.020	684.630	39.350	
4	MR	27.790	97.510	125.300	684.630	39.350	
5	CDH	25.210	153.100	178.310	684.630	39.350	
6	FNationale	9.660	5.730	15.390	684.630	39.350	
8	R.W.F.	2.910	2.370	5.280	684.630	39.350	
9	PTB+	2.260	2.180	4.440	684.630	39.350	
10	FRONT-NAT.	11.040	8.730	19.770	684.630	39.350	
Total		147.690	536.940	684.630			

3.10. Totalisation globale

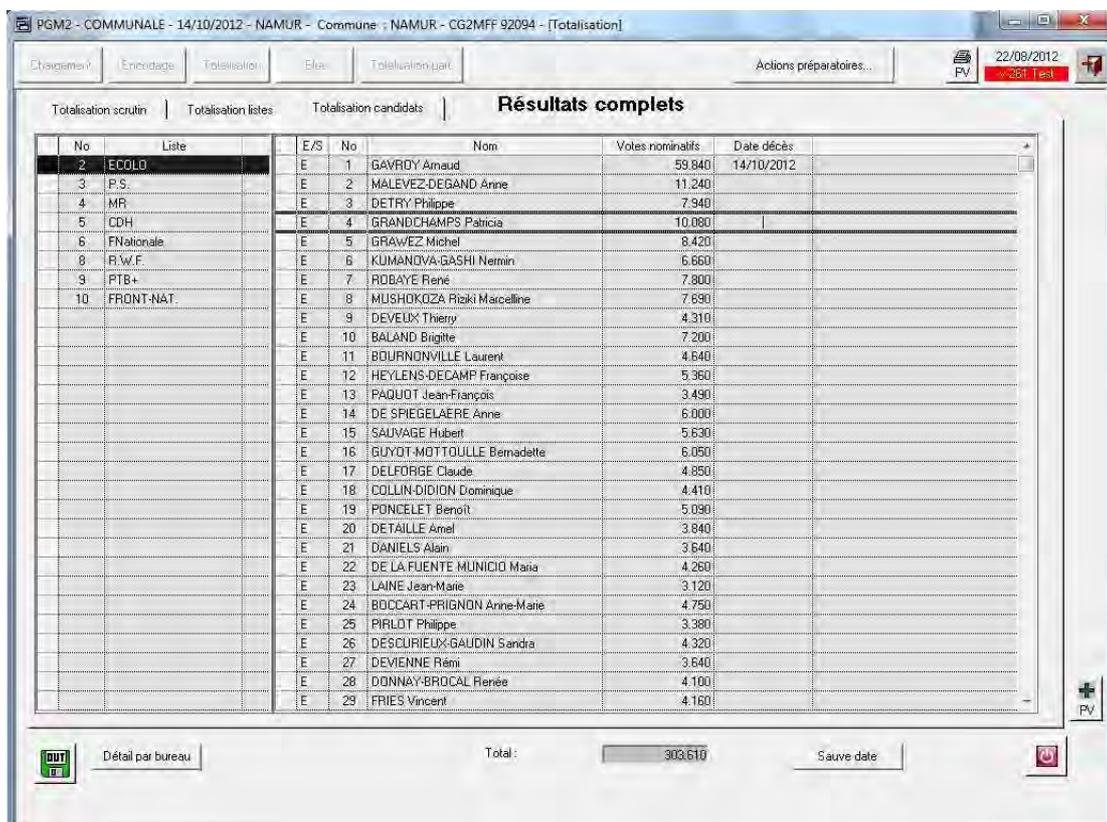
La totalisation globale concerne toutes les données, aussi bien celles qui concernent les bulletins que celles qui se rapportent aux candidats. Après avoir encodé la totalité des données pour les bureaux de

dépouillement, l'opérateur doit effectuer un contrôle complet avec le bouton . Si aucune erreur n'est constatée, le logiciel affichera le message suivant.



Si l'opérateur répond « Oui », le logiciel exécutera la totalisation.

- Les deux premiers onglets de l'écran de totalisation correspondent aux onglets utilisés pour la totalisation partielle (Totalisation scrutin et Totalisation listes).
- Le troisième onglet présente les voix obtenues pour chacun des candidats considérés individuellement.



No	Liste	E/S	No	Nom	Votes nominatifs	Date décès
2	ECOLO	E	1	GAVRDY Arnaud	59.840	14/10/2012
3	P.S.	E	2	MALEVEZ-DEGAND Anne	11.240	
4	MR	E	3	DETRY Philippe	7.940	
5	CDH	E	4	GRANDCHAMPS Patricia	10.080	
6	FNationale	E	5	GRAWEZ Michel	8.420	
8	R.W.F.	E	6	KUMANDVA-GASHI Nermin	6.660	
9	PTB+	E	7	ROBAYE René	7.800	
10	FRONT-NAT.	E	8	MUSHKOZA Rizki Marcelline	7.690	
		E	9	DEVELUX Thierry	4.310	
		E	10	BALAND Brigitte	7.200	
		E	11	BOURNONVILLE Laurent	4.640	
		E	12	HEYLENS-DECAMP Françoise	5.360	
		E	13	PAQUOT Jean-François	3.490	
		E	14	DE SPIEGELAERE Anne	6.000	
		E	15	SALVAGE Hubert	5.630	
		E	16	GUYOT-MOTTOULLE Bernadette	6.050	
		E	17	DELFORGE Claude	4.850	
		E	18	COLLIN-DIDION Dominique	4.410	
		E	19	PONCELET Benoit	5.090	
		E	20	DETAILLE Amel	3.840	
		E	21	DANIELS Alain	3.640	
		E	22	DE LA FUENTE MUNICIO Maria	4.260	
		E	23	LAINÉ Jean-Marie	3.120	
		E	24	BDCART-PRIGNON Anne-Marie	4.750	
		E	25	PIRLDT Philippe	3.380	
		E	26	DESCURIEUX-GAUDIN Sandra	4.320	
		E	27	DEVIIENNE Rémi	3.640	
		E	28	DONNAY-BROCAL Renée	4.100	
		E	29	FRIES Vincent	4.160	

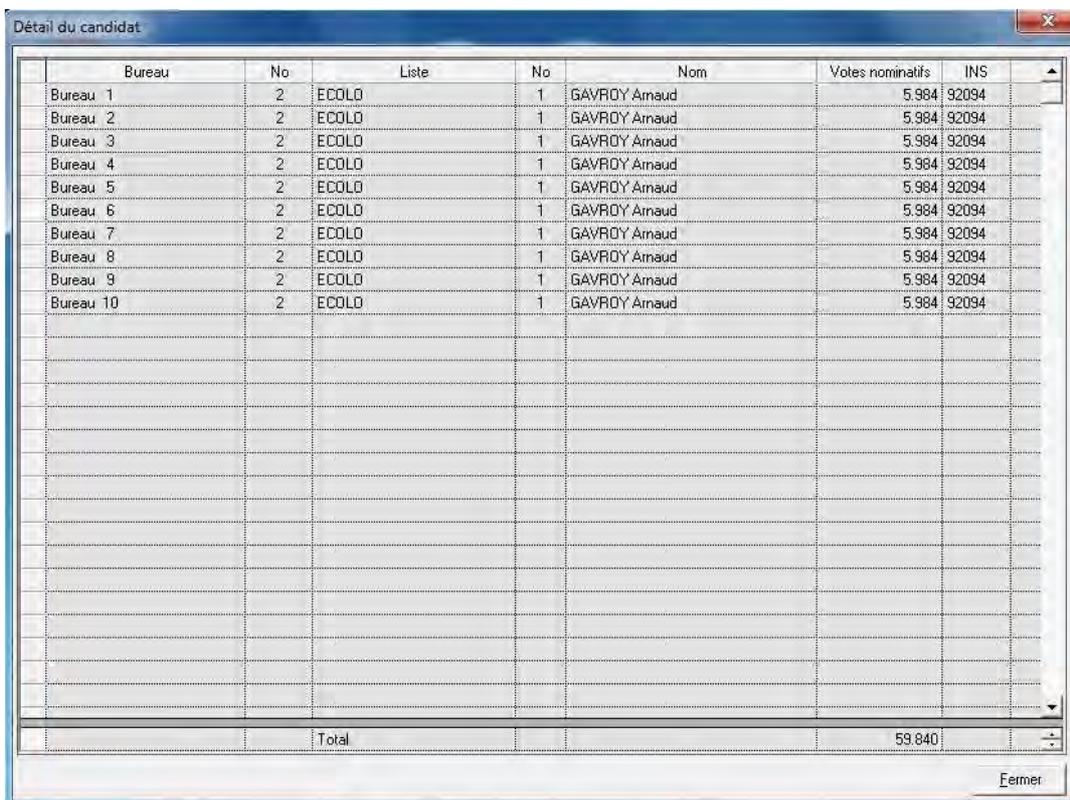
Total : 303.610

Si l'opérateur clique sur le bouton  à droite de l'écran, le procès-verbal sera mis à jour.

3.11. Introduction d'une date de décès éventuel

Il est important de tenir compte des données concernant les décès éventuels pour l'attribution et la répartition des sièges. Dans l'onglet « Totalisation candidats » l'opérateur sélectionne la ligne du candidat et ajoute la date de décès dans le champ « Date décès ». Ensuite l'opérateur doit sélectionner le bouton « Sauve date » pour confirmer l'enregistrement.

L'onglet « Totalisation Candidats » permet, grâce au bouton , un accès à la visualisation des résultats par candidat.



Bureau	No	Liste	No	Nom	Votes nominatifs	INS
Bureau 1	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 2	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 3	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 4	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 5	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 6	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 7	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 8	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 9	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
Bureau 10	2	ECOLO	1	GAVROY Arnaud	5.984	92094
		Total			59.840	

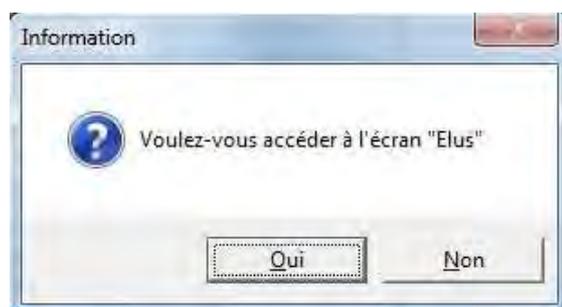
Le bureau est désormais en possession des données suivantes :

- Le nombre total de bulletins déposés dans les urnes,
- Le nombre total de bulletins valables,
- Le nombre total de bulletins blancs et nuls,
- Le nombre total de bulletins de liste,
- Le nombre total de bulletins nominatifs,
(Pour les listes isolées, tous les bulletins sont comptés comme nominatifs.)
- Le chiffre électoral de chaque liste.
- Le nombre total de suffrages nominatifs émis en faveur de chaque candidat,

4. Le recensement

4.1. Répartition des sièges entre les listes

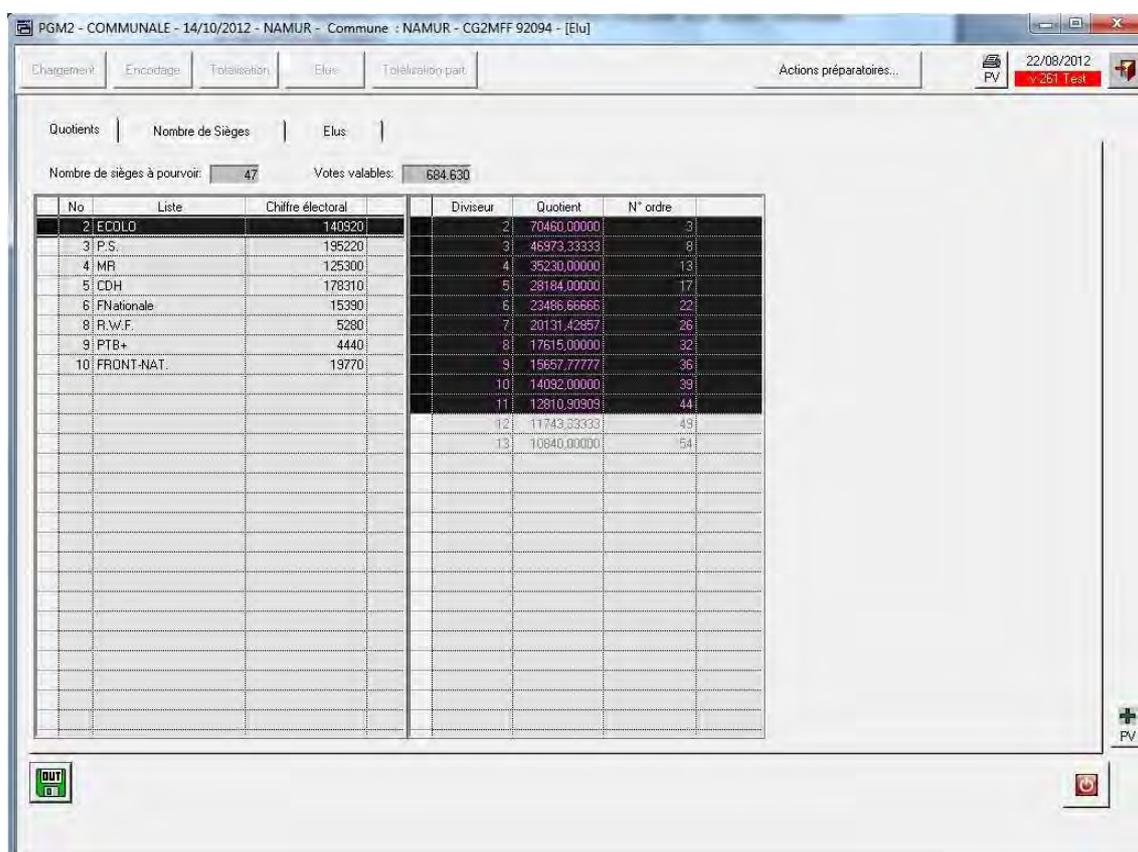
Maintenant que la totalisation est terminée, l'écran suivant est affiché :



Si l'opérateur répond « Oui », le logiciel effectuera la répartition des sièges et la désignation des élus.

Quotients et classement

Le premier onglet, « Quotient », présente les quotients électoraux en vue de la répartition des sièges entre les listes.



PGM2 - COMMUNALE - 14/10/2012 - NAMUR - Commune : NAMUR - CG2MFF 92094 - [Elu]

Changement | Encodage | Totalisation | Elus | Totalisation part. | Actions préparatoires... | 22/08/2012 | PV | 7:261 Test

Quotients | Nombre de Sièges | Elus

Nombre de sièges à pourvoir: 47 | Votes valables: 684.630

No	Liste	Chiffre électoral	Diviseur	Quotient	N° ordre
2	ECOLO	140920	2	70460.00000	3
3	P.S.	195220	3	46973.33333	8
4	MR	125300	4	35230.00000	13
5	CDH	178310	5	38184.00000	17
6	FNationale	15390	6	23486.66666	22
8	R.W.F.	5280	7	20131.42857	26
9	PTB+	4440	8	17615.00000	32
10	FRONT-NAT.	19770	9	19657.77777	36
			10	14082.00000	39
			11	12810.90909	44
			12	11743.33333	49
			13	10840.00000	54

OUT | PV

Il correspond au tableau intitulé « Répartition des sièges entre les listes ».

Remarque : à côté de chaque quotient figure un numéro d'ordre qui permet de voir comment ces quotients sont classés les uns par rapport aux autres.

Sur l'écran correspondant à une liste, on ne trouvera donc que les numéros d'ordre correspondant aux quotients obtenus par cette liste.

Les quotients utiles pour une liste sont en caractères bleus surlignés en noir.

4.2. Répartition des sièges entre les candidats

Principe

Lorsque le nombre des sièges à accorder à chacune des listes est définitivement arrêté, il reste au bureau à proclamer les élus, c'est-à-dire à attribuer les sièges acquis par la liste à un ou des candidats élus.

Effet dévolutif de la case de tête

L'onglet « Nombre de sièges » permet de visualiser, en plus du chiffre électoral et du nombre de bulletins de liste et de bulletins nominatifs de chaque liste,

- Le nombre de sièges acquis (colonne 4),
- Le chiffre d'éligibilité (colonne 5).

No	Liste	Chiffre électoral	Sièges Acquis	Chiffre éligibilité	SC 1	SC 1 * n / 2
2	ECOLO	140.920	10	128.110	42.990	214.950
3	P.S.	195.220	15	183.019	25.830	193.725
4	MR	125.300	9	112.770	27.790	125.055
5	CDH	178.310	13	165.574	25.210	163.865
6	FNationale	15.390	0	0	9.660	0
8	R.W.F.	5.280	0	0	2.910	0
9	PTB+	4.440	0	0	2.260	0
10	FRONT-NAT.	19.770	0	0	11.040	0
Total		884.630	47			

Répartition entre les candidats

L'onglet « Elus » montre la répartition des sièges entre les candidats en tenant compte des votes favorables à l'ordre de présentation de leur liste.

No	Liste	Siège	Chiffre Elig	E/S	No	Nom	Votes Nominés	Dévolution	Voix Total	Reste	Eff.	Sup.	Date décès	Date Naissance
2	ECCOLO	10	128.110	E	1	GAVRDY Arnaud	59.840	68.270	128.110	146.680	1	0		19/10/1963
3	P.S.	15	183.019	E	2	MALEVEZ-DEGAND Anne	11.240	116.870	128.110	29.810	2	0		22/12/1967
4	MR	9	112.770	E	3	DETRY Philippe	7.940	29.810	37.750	0	3	0		20/02/1961
5	CDH	13	165.574	E	4	GRANDCHAMPS Patricia	10.080	0	10.080	0	5	0		23/09/1970
6	FNationale	0	0	E	5	GRÄWEZ Michel	8.420	0	8.420	0	6	0		19/03/1955
8	R.W.F.	0	0	S	6	KUMANDVA-GASHI Nerrin	6.660	0	6.660	0	0	1		27/09/1960
9	PTB+	0	0	E	7	ROBAYE René	7.900	0	7.900	0	7	0		24/09/1955
10	FRONT-NAT.	0	0	E	8	MUSHKOZA Rizka Marcellin	7.690	0	7.690	0	8	0		13/09/1966
				S	9	DEVELUX Thierry	4.310	0	4.310	0	0	17		10/04/1969
				E	10	BALAND Brigitte	7.200	0	7.200	0	10	0		09/02/1968
				S	11	BOURNONVILLE Laurent	4.640	0	4.640	0	0	14		11/01/1978
				S	12	HEYLENS-DECAMP François	5.360	0	5.360	0	0	9		11/04/1967
				S	13	PAQUOT Jean-François	3.490	0	3.490	0	0	30		05/10/1964
				S	14	DE SPIEGELAERE Anne	6.000	0	6.000	0	0	3		26/05/1954
				S	15	SAUVAGE Hubert	5.630	0	5.630	0	0	6		30/08/1973
				S	16	GUYOT-MOTTOLLE Berna	6.050	0	6.050	0	0	2		09/08/1961
				S	17	DELFORGE Claude	4.850	0	4.850	0	0	12		12/02/1962
				S	18	COLLIN-DIDION Dominique	4.410	0	4.410	0	0	15		22/05/1962
				S	19	PONCELET Benoît	5.090	0	5.090	0	0	11		26/01/1962
				S	20	DETAILLE Amel	3.840	0	3.840	0	0	26		24/06/1967
				S	21	DANIELS Alain	3.640	0	3.640	0	0	27		02/06/1963
				S	22	DE LA FUENTE MUNICIO M	4.260	0	4.260	0	0	18		30/10/1962
				S	23	LAINE Jean-Marie	3.120	0	3.120	0	0	35		12/03/1951
				S	24	BOCCART-PRIGNON Anne-H	4.750	0	4.750	0	0	13		07/02/1948
				S	25	PIRLLOT Philippe	3.380	0	3.380	0	0	32		20/07/1956
				S	26	DESCURIEUX-GAUDIN Sant	4.320	0	4.320	0	0	16		04/11/1974
				S	27	DEVIENNE Rémi	3.640	0	3.640	0	0	28		25/04/1984
				S	28	DONNAY-BROCAL Renée	4.100	0	4.100	0	0	20		07/11/1948
				S	29	EBIES Vincent	4.160	0	4.160	0	0	19		04/01/1962

Sur l'écran, les candidats effectifs sont désignés par un E dans la première colonne. Leur ordre de classement est repris dans la colonne « Eff » (pour effectif) et leurs informations apparaissent en caractères mauves sur fond noir.

Les suppléants sont désignés par un S.

Leur ordre de classement est repris dans la colonne « Sup » (pour suppléant) et leurs informations apparaissent en caractères jaunes sur fond noir.



Si l'opérateur clique sur le bouton  à droite de l'écran, l'annexe au procès-verbal sera créée.

4.3. Election directe des échevins

Les informations concernant les échevins apparaissent en caractères rouges sur fond noir. Les écrans sont similaires à ceux de la désignation des élus pour le conseil communal. L'ordre de classement est repris dans la colonne « Ech » (pour échevin).

4.4. Election du Conseil de l'Action Sociale

A Comines-Warneton, le bureau communal, après avoir désigné les élus et les suppléants du conseil communal, ainsi que les échevins, effectue le recensement se rapportant au conseil de l'action sociale, en tenant compte de l'effet dévolutif qui, pour ce conseil, s'applique également aux suppléants.

Le bureau communal dresse un procès-verbal séparé de cette élection, et en proclame les résultats à la fin des opérations de recensement relatives au conseil de l'action sociale.

5. Les résultats

5.1. Signature du procès-verbal

Afin de pouvoir signer électroniquement le procès-verbal, **il est impératif d'effectuer les opérations suivantes :**

L'opérateur clique sur le bouton « Actions préparatoires... » qui résulte dans l'ouverture de l'écran suivant :

The screenshot shows a window titled "Actions préparatoires...". Inside, there are two sections:

- 0 Adresses**: A table with three columns: "Type d'adresse", "Dénomination", and "Adresse".
- 0 Données des personnes de contact**: A table with four columns: "Type de contact", "Nom", "Prénom", and "NN".

At the bottom of the window, there are several icons and a button: "IN", "OUT", a "Download" button, a document icon, and a power icon.

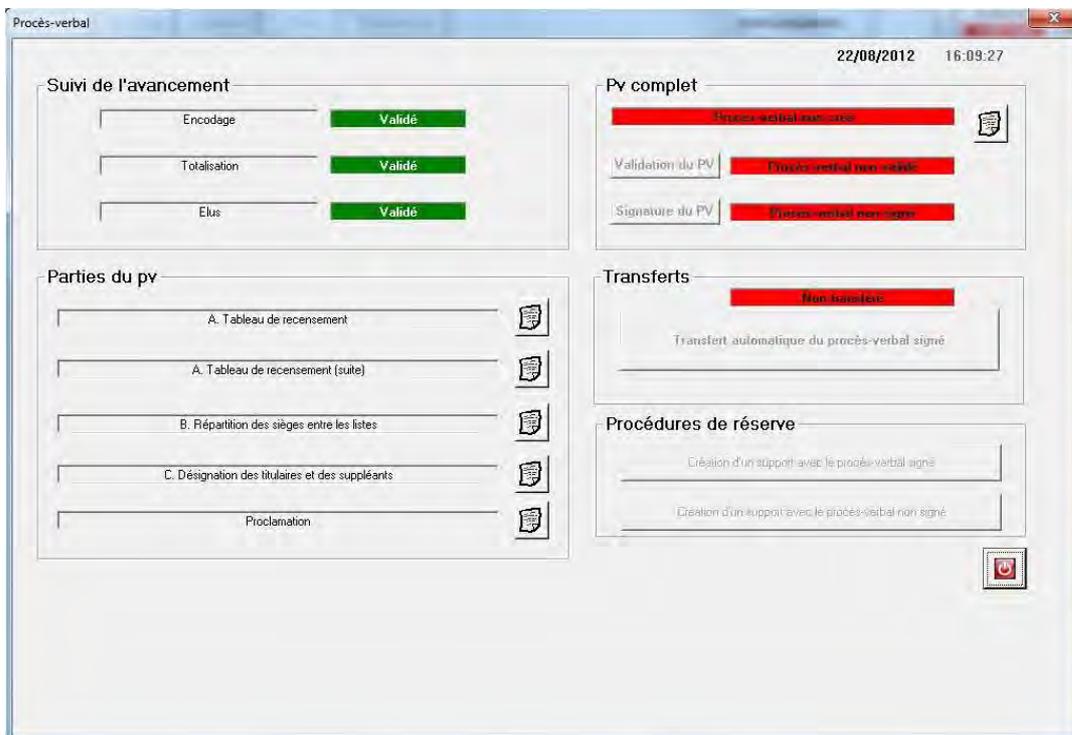
Dans cet écran, l'opérateur clique sur le bouton « Download » qui télécharge les données des personnes de contacts qui ont été **préalablement encodés dans l'application WEB 1 – Entités.**

5.2. Impression du procès-verbal

Afin de procéder à la proclamation des résultats, le bureau commence par imprimer le procès

Pour pouvoir procéder à la proclamation des résultats, le bureau commence par imprimer le procès-verbal de l'élection.

Pour ce faire, l'opérateur clique sur le bouton  en haut de l'écran. L'écran suivant est affiché.



A ce stade, les trois étapes du suivi de l'avancement seront validées.

L'opérateur devra cliquer sur l'icône à la droite du champ « Procès-verbal non créé ».

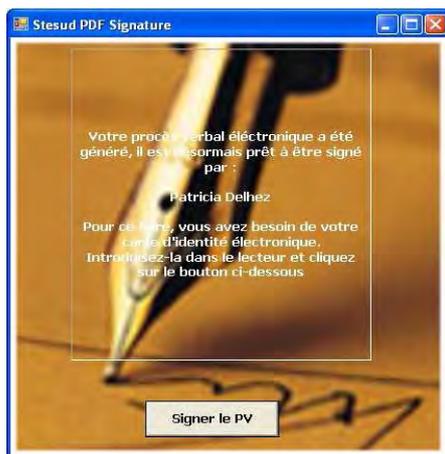
Quand cette tâche sera exécutée, le champ deviendra vert et le texte modifié en « Procès-verbal créé ».

L'opérateur devra cliquer sur le bouton « Validation du PV » à la gauche du champ « Procès-verbal non validé ».

Quand cette tâche sera exécutée, le champ deviendra vert et le texte modifié en « Procès-verbal validé ».

L'opérateur devra cliquer sur le bouton « Signature du PV » à la gauche du champ « Procès-verbal non signé ».

Le procès-verbal ainsi que l'enveloppe contenant le procès-verbal doivent être signés électroniquement à l'aide de la carte d'identité électronique qui doit être introduite dans le lecteur de carte d'identité. Une nouvelle fenêtre apparaît.

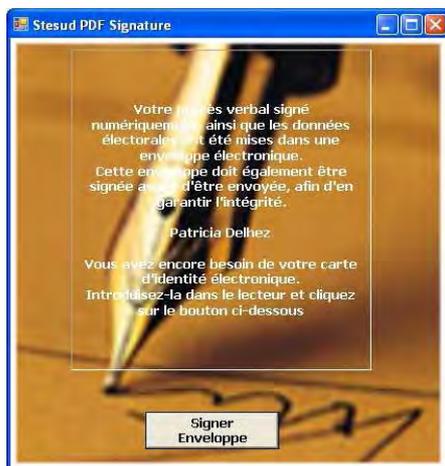


Cette fenêtre explique que le procès-verbal est prêt à être signé, rappelle l'identité du signataire et propose de signer le procès-verbal via le bouton « Signer le PV ».

Une fenêtre demande d'introduire le code PIN.



L'étape suivante est la signature de l'enveloppe qui va contenir le procès-verbal. La procédure est identique. La carte d'identité doit toujours être présente dans le lecteur avant de cliquer sur le bouton « Signer Enveloppe ».



Une nouvelle fenêtre redemande le code PIN.

La procédure de signature est terminée.

L'enveloppe contenant le procès-verbal signé est transféré vers le serveur de la Région wallonne. L'écran affichera uniquement des champs à fond vert. Un message informera l'opérateur que ces tâches sont terminées.

